

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

ET L'IMPRIMEUR LOUIS PERRIN.

Nous enregistrons avec empressement l'arrêté suivant du Conseil municipal de Lyon. Il fait pendant à celui qui accordait un terrain à perpétuité à notre peintre Thierriat.

« CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

PRÉSIDENTE DU CITOYEN HÉNON, MAIRE.

Séance du 23 mai.

La séance est ouverte à huit heures un quart.

Le citoyen Gailleton lit le rapport suivant sur une demande de concession gratuite au cimetière de Loyasse, faite par la veuve Perrin :

M. Perrin était un imprimeur distingué; il a fait faire à l'imprimerie de sérieux progrès et plusieurs de ses livres sont de véritables chefs-d'œuvre.

La capitale, si jalouse de sa supériorité artistique, a reconnu la valeur de notre concitoyen, et plusieurs ouvrages de luxe, édités à Paris, ont été confiés aux presses de Perrin, hommage mérité rendu à l'artiste.

Mais Perrin est mort sans avoir trouvé la fortune, et sa veuve vous demande aujourd'hui une concession de terrain à Loyasse.

L'administration, après enquête, est d'avis d'accorder la concession; la commission vous propose d'adopter les conclusions de l'administration.

Le citoyen Bessières appuie la proposition et expose que le citoyen Perrin est une des gloires de Lyon; qu'il est bon d'encourager les hommes qui font le sacrifice de la fortune pour faire le bien et rechercher les progrès de l'art.

Le citoyen Durand appuie les conclusions de la commission.